



Travail non payé (avec absence de contrat)

Par **kawane**, le **25/01/2013** à **15:41**

Bonjour, rnrnJ'ai besoin de vos suggestions et éclairages pour résoudre un problème de salaire non payé rnrn(Je précise que j'ai 25 ans et pas forcément l'habitude des démarches administratives et judiciaires) rnrnJ'ai travaillé en novembre 2012 une semaine (lundi à vendredi) pour une entreprise d'espace vert non loin de chez moi. Après avoir décidé de quitter l'entreprise (le jeudi, j'ai donc travaillé le vendredi par gentillesse envers mon employeur) rnrnAyant jusque là toujours fonctionné à la confiance, je n'ai pas exigé d'emblé un contrat de travail à mon employeur (ce que je regrette aujourd'hui) néanmoins je suppose que j'ai encore (et peut-être même encore plus, du coup ?) un mot à dire dans l'affaire qui suit. rnrnJ'ai donc travaillé 35h, comme j'étais quand même un peu méfiant et que j'insistais pour avoir des justificatifs mon employeur m'a transmis une déclaration de DUE, qui m'officialisait à partir du Lundi. rnrnEn plus de ça, j'ai quelques mails de sa part où il admet qu'il doit et va me payer (chose qu'il n'a pas l'intention de faire), et ses clients peuvent témoigner que j'ai bien travaillé pour la société. rnrnJe ne suis toujours pas payé et aimerais évidemment l'être. rnrnmes questions sont les suivantes : rnrn- que pensez-vous de cette affaire ? rnrn- l'employeur est-il en tort de m'avoir fait travailler sans contrat de travail ? (il paraît que oui) Si oui comment puis-je en tirer profit ? rnrn- comment dois-je procéder pour récupérer ma semaine de salaire ? rnrn- les prud'hom vont-ils me donner raison ? si oui vont-ils me demander de justifier chacune des 35h de travail effectuées pour que j'obtienne le paiement de toutes mes heures ? rnrn**merci**